

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYERES

Séance du 1^{er} Décembre 2023
Salle du Conseil Municipal



VILLE D'**HYÈRES**

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur ROUX, 1er Adjoint – Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants
Monsieur GIRARDO, Adjoint aux Travaux, Bâtiments, Déchets, Propreté, Economie, Emploi
Madame BUTTAFOGHI, Adjointe aux Animations
Monsieur BERNARDI Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme
Monsieur COLIN, Conseiller Municipal
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué aux Sports de Plein Air
Madame BATTESTI, 8ème Adjointe – Déléguée aux Achats, Commande Publique et Mobilité
Monsieur BELLAGUET, Président de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers
Monsieur JOURDAN, Représentant de la société Nautique du Port Auguier
Monsieur POLENZANI, Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Madame COLL, Vice-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement
Madame VIZIALE, Présidente de l'Association des Amis du Niel

Étaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports
Monsieur CAZALI, Service Finances – Mairie d'Hyères
Madame BLATT, Service des Ports
Madame HOET, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur FRATELLIA, Conseiller Municipal délégué à la cohésion sociale
Monsieur CORNILEAU, Conseiller Municipal, 7^{ème} adjoint
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Ayguade
Monsieur INFANTE, Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur POLYCARPE, Service des ports

*Envoi des Convocations par mail le 9 Novembre 2023
Envoi des Documents par mail le 17 Novembre 2023*

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL
Validation du compte-rendu de la séance précédente
3. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Avance de trésorerie de la Commune
4. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL :
Mesures conservatoires – Ouverture de crédits anticipés
5. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL :
Décision modificative
6. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE : Admission en non-
valeur
7. PORTS D'HYERES : St PIERRE – AUGUIER – LE NIEL : Constitution ou
ajustement de provisions
8. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL :
Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie des Ports de
Plaisance d'Hyères
9. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL :
Désignation du Directeur de la régie des Ports de Plaisance d'Hyères
10. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Renouvellement du Plan de réception et de traitement des déchets
11. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Adhésion au programme Alliance Posidonia

- 12.** PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Location de terrains nus – révision du barème - année 2024
- 13.** PORT St PIERRE : Augmentation du niveau de subvention pour la mise en place de la Zone de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL Saint-Pierre)
- 14.** PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
COMMANDE PUBLIQUE : Marché des Travaux maritimes sur le domaine portuaire communal
- 15.** PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
COMMANDE PUBLIQUE : Marché des Pontons flottants et autoportants, installation et travaux divers
- 16.** PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
PATRIMOINE BÂTI : Acquisition de fournitures pour travaux
- 17.** PORT St PIERRE : Modification du plan d'amortissement des engins de levage des zones d'activités
- 18.** PORT St PIERRE : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h06. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un élu à se présenter. M. COLIN se propose.

VOTE : POUR : UNANIMITE – M. COLIN est désigné secrétaire de séance

QUESTION 2 - PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 5 OCTOBRE 2023.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 5 Octobre 2023.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE POUR LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) – AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES – EXERCICE 2024

Les ports de la ville d'Hyères, service public industriel et commercial (S.P.I.C.), sont gérés dans le cadre d'une régie unique nouvellement créée et pour laquelle l'année 2024 constituera le 1er exercice budgétaire.

Le budget de cette régie est soumis au principe d'équilibre en dépenses et en recettes,

défini par l'article L.2224-1 du Code général.

Ce budget doit faire face à des dépenses, dont les dépenses de personnel, avant même la perception des premières recettes.

Il est donc proposé d'autoriser le Conseil Municipal, en cas de besoin, à consentir une avance de trésorerie au budget annexe des Ports de Plaisance d'Hyères de 1 000 000 €. Cette avance sera remboursée dès que la trésorerie le permettra et au plus tard le 31 décembre 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE POUR LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION - PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) : MESURES CONSERVATOIRES – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Comme la régie des Ports de Plaisance regroupant l'exploitation des ports St-Pierre, L'Ayguade, La Capte, Auguier et le Niel a été créée récemment, il convient de préciser les montants de référence en prendre en considération. Il s'agit du cumul de ceux votés en 2023 pour les 5 budgets annexes distincts des ports.

En 2023, le budget, hors remboursement de la dette, s'élève donc à 2 541 997,67 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 635 499,42 €.

Pour l'année 2024, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	600 000,00 €
2154	Matériel industriel	18 000,00 €
2184	Mobilier	4 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	12 000,00 €
TOTAL GENERAL		634 000,00 €

En l'absence de question, M. BRUNEL Procède au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET ANNEXE – PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) – DECISION MODIFICATIVE – Exercice 2023

Pour le Port Saint-Pierre :

Par délibérations n° 13 du 31 mars 2023 et n°16 du 23 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 et la décision modificative n°1 du budget annexe du port Saint Pierre.

Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation et de la section d'investissement notamment pour constater l'ajustement des provisions pour gros entretiens.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	34 345,00 €	34 345,00 €
Investissement	1 980,00 €	1 980,00 €

Pour le Port de l'Aiguade :

Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation, notamment pour constater le passage de titres en non valeurs.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
---------	----------	----------

Exploitation	46,00 €	46,00 €
--------------	---------	---------

Pour le Port de La Capte :

M.BRUNEL indique qu'il convient de procéder à un virement de crédits de la section d'exploitation, afin de prendre en compte le versement d'un acompte d'impôt sur les bénéfices en prélevant la somme affectée initialement au dragage non réalisé.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	0,00 €	0,00 €

Pour le Port Auguier :

Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation, notamment pour intégrer la constitution de provisions pour gros entretiens.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	12 000,00 €	12 000,00 €

Pour le Port du Niel :

Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation et de la section d'investissement notamment pour intégrer l'ajustement des provisions pour gros entretiens.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	7 000,00 €	7 000,00 €
Investissement	-10 200,00 €	- 10 200,00 €

M.BRUNEL rappelle que les gros entretiens sont soumis à des études préalables, mais il convient de provisionner dès à présent.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE
VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – PORTS d’HYERES (SAINT-PIERRE, L’AYGUADE, LA CAPTE) – ADMISSION EN NON VALEUR

Il est soumis aux membres du conseil un état des taxes et produits communaux du budget du Port de Hyères, irrécouvrables et dressé par le comptable public en date du 24 octobre 2023.

Pour le Port Saint-Pierre :

L'état s'élève à un montant total de 23 342,90 € TTC, soit 19 452,42 € HT comportant 2 titres de recette pour 2 redevables.

Pour le Port de l'Aiguade :

L'état s'élève à un montant total de 111,01 € TTC, soit 92.51 € HT comportant 2 titres de recette pour 2 redevables.

Il convient de préciser toutefois qu'un montant de 46 € va faire l'objet d'une reprise sur provision.

Pour le Port de La Capte :

L'état s'élève à un montant total de 111,01 € TTC, soit 92.51 € HT comportant 2 titres de recette pour 2 redevables.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, AUGUIER, LE NIEL) – AJUSTEMENT DE PROVISION

Pour le Port Saint-Pierre :

M.BRUNEL rappelle que, par délibération n°25 du 2 avril 2021, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une provision pour gros entretiens, d'un montant de 919 200 €, destinée à couvrir le rehaussement de plusieurs quais du port Saint-Pierre qui se retrouvent immergés certaines périodes de l'année.

Au regard des révisions des prix appliqués sur les marchés de travaux concernés (+ 16,7 % pour le marché de travaux maritimes et + 19,9 % pour le marché de travaux de voirie), il convient d'augmenter le niveau de cette provision de 183 840 € et de l'étaler sur les exercices 2023, 2024 et 2025 comme suit :

Zone	Exercices comptables			TOTAL
	2023	2024	2025	
Panne 3400	31 200 €			31 200 €
Autres quais	36 120 €	36 120 €		72 240 €
Jetée Est	26 800 €	26 800 €	26 800 €	80 400 €
Total	94 120 €	62 920 €	26 800 €	

La programmation pluriannuelle des travaux restant inchangée, la reprise de cette provision s'échelonnait entre les années 2024 (187 200 €), 2025 (433 440 €) et 2026 (482 400 €).

Il est précisé que les quais concernés sont ceux de la panne 3400 et la Jetée Est qui ont subi la plus forte submersion.

Il est proposé aux membres du conseil Portuaire d'autoriser la comptabilisation d'une dotation complémentaire de 183 840 € sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

Pour le Port Auguier :

M.BRUNEL rappelle que le port Auguier nécessite quelques travaux de remise en état. Ainsi, il est envisagé de reprendre les 1 535 m² de revêtement de surface des quais, soit 355 m² devant la capitainerie et 1 180 m² le long de la digue, pour un coût estimé de 221 000 € HT.

Au regard de l'importance des travaux, ces derniers devront faire l'objet d'une planification pluriannuelle et, de fait, la constitution des provisions s'étalera sur une période de 5 années.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter la constitution d'une provision pour gros entretien sur les exercices 2023 à 2027 sur le budget du port Auguier pour un montant total de 221 000€.

Pour le Port du Niel :

Par délibération n°17 du 27 octobre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une provision pour gros entretiens pour un montant de 84 000 €, destinée à couvrir la réfection des 600 m² de revêtement du quai du port du Niel programmés en 2024 sous réserve d'obtention des autorisations.

Au regard des révisions des prix appliqués sur les marchés de travaux concernés (+ 16,7 % pour le marché de travaux maritimes et + 19,9 % pour le marché de travaux de voirie), il convient d'augmenter le niveau de cette provision de 6 400 €.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser la comptabilisation d'une dotation complémentaire de 6 400 € sur le budget 2023 du port du Niel.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – PROJET DE DELIBERATION - PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES.

Par délibération n°37 du 29 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé la création de la Régie à autonomie financière des Ports de plaisance d'Hyères chargée de l'exploitation des ports Saint-Pierre, Ayguade, La Capte, Auguier et Le Niel.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Municipal pour la durée résiduelle du mandat du Conseil Municipal.

Il est proposé :

- Pour la représentation du Conseil Municipal (10 titulaires et 10 suppléants) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Luc BRUNEL	M. Frédéric LIBESSART
M. Philippe BERNARDI	Mme Stéphanie VERDINO
M. Eric GIRARDO	M. Laurent CUNEO
M. Lionel COLIN	M. Patrick MONPATE
M. Francis ROUX	Mme Isabelle MONTFORT
Mme Isabelle BUTTAFOGHI	Mme Marie-Paule PRESTAT
M. Jean-Jacques FOUQUE	M. Marc CIRCOSTA
M. Sébastien FRATELLIA	Mme Marie BARRUE
M. François CORNILLEAU	M. Olivier MICALLEF
Mme Valérie BATTESTI	Mme Emilie PAPALETTO

- Pour les membres qualifiés (8 titulaires et 8 suppléants) dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques :

- Monsieur le Président de l'Association des Usagers du Port d'Hyères ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Nautique du Port de l'Aiguade ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Société Nautique du Port Auguier ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance PACA ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques-Environnement ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association des amis du Niel ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du Nautisme ou son représentant.

Il est expliqué qu'un courrier sera adressé à chaque association pour désigner leur représentant titulaire et suppléant.

M.BRUNEL rappelle que, malgré le budget unique, une comptabilité analytique port par port sera proposée.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PROJET DE DELIBERATION - PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGAUDE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) : DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES.

Les statuts de la nouvelle régie prévoient qu'elle soit administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal par un Conseil d'Exploitation et son Président, ainsi qu'un Directeur.

Le Maire nomme le Directeur, après sa désignation par le Conseil Municipal sur sa proposition, dans les conditions prévues à l'article L.2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé de désigner Monsieur Cédric L'HENAFF en qualité de Directeur de la Régie des ports de plaisance d'Hyères, à compter du 1er janvier 2024 et de valider la proposition de salaire.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10 : PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGAUDE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) : RENOUELEMENT DU PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et de résidus de cargaison des navires doit être renouvelé tous les 3 ans.

Il convient donc de prendre un nouvel arrêté validant l'actualisation du plan joint.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 11 – PROJET DE DELIBERATION - PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) : PROGRAMME ALLIANCE POSIDONIA

M.BRUNEL indique que lors de la conférence d'ALLIANCE POSIDONIA au salon UPACA (Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco) du 21 novembre, l'adhésion à cette alliance est apparue nécessaire pour participer à l'émergence d'une prise de conscience puissante quant à la préservation de la Posidonie.

En plus des objectifs forts de cette alliance (renforcement des comportements respectueux, sensibilisation des publics au rôle des herbiers et des banquettes de posidonies, promotion de solutions innovantes) et des partenaires importants (comme la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM), l'Office français de la biodiversité (OFB), la Préfecture maritime de Méditerranée, ou la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rejoindre ce groupement est également un vecteur important pour obtenir la labellisation « Ports propres » en étant soi-même acteur de la protection de la posidonie avec le projet de ZMEL.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de contrainte, mais un ensemble de moyens de communication et d'actions en faveur de la posidonie sur la base des productions scientifiques existantes.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 12 – PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) : LOCATION DE TERRAINS NUS – REVISION DU BAREME – ANNEE 2024

Il convient de réviser le barème des tarifs de location de terrains nus et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de 1966 (indice du 2ème trim 2022) à 2123 (indice du 2ème trim 2023).

Ce nouvel indice se substituera à compter du 1er janvier 2024 à celui en vigueur.

M.BRUNEL précise que cela concerne le terrain des SB20 et l'espace glacière de la TLV situé sur le port Saint-Pierre.

Il est proposé aux membres du conseil de voter :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 13 : PORTS D'HYERES SAINT-PIERRE - AUGMENTATION DU NIVEAU DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS (ZMEL Saint-Pierre)

La commune d'Hyères a répondu en 2020 au 1er appel à projets initié par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM MED). Le thème de ce projet était la « Réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie par la mise en œuvre de mouillages organisés ».

La commune a obtenu, à ce titre, une subvention par l'Office Français de la biodiversité de 80% du montant des études nécessaires pour la mise en place d'une ZMEL.

Les études étant en fin de réalisation, la Commune est passée à l'étape suivante en répondant à l'appel à projet 2022 pour demander le financement de la réalisation des travaux pour la mise en place de la ZMEL Saint-Pierre, et a obtenu un financement à hauteur de 80% par L'Office Français de la Biodiversité et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le montant des travaux étant estimé à 475 000€ HT, c'est un financement pour un montant de 380 000€ qui avait donc été subventionné.

Le montant des travaux a depuis été réévalué à 532 000 € HT (augmentation due à l'inflation et à la réévaluation de la bathymétrie souhaitée plus précise), augmentant ainsi le montant du financement, toujours à hauteur de 80%, pour un montant de 426 000€.

Il est rappelé que ce projet est porté par la ville.

Il est proposé aux membres du conseil de voter la sollicitation des subventions maximums, soit un montant de 426 000 €.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 14 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGAUDE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) - TRAVAUX MARITIMES SUR LE DOMAINE PORTUAIRE COMMUNAL - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Le marché relatif aux travaux maritimes sur le domaine portuaire communal arrive à échéance au 11 février 2024.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché de travaux maritimes sur le domaine portuaire communal.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 12 février 2024, pour une durée d'un an, et renouvelable, à la date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 200 000 euros HT
- Maximum : 1 400 000 euros HT

M.BRUNEL propose aux membres du conseil de voter :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 15 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS D’HYERES (SAINT-PIERRE, L’AYGAUDE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) – FOURNITURE DE PONTONS FLOTTANTS ET AUTOPORTANTS, INSTALLATION ET TRAVAUX DIVERS D’AMENAGEMENT - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Un marché relatif à la fourniture de pontons flottants et autoportants, d’installation et de divers travaux d’aménagement, arrive à échéance au 05 janvier 2024.

Afin de permettre d’assurer la continuité de ces prestations, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d’un accord-cadre à bons de commande en vue d’attribuer le marché de fourniture de pontons flottants et autoportants, d’installation et de divers travaux d’aménagement.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l’appel d’offres ouvert, à compter du 06 janvier 2024, pour une durée d’un an, et renouvelable, à la date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d’un an.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum : 400 000 euros HT

Il est proposé aux membres du conseil de voter :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour L’AYGAUDE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE
VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE
VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 16 – COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D’HYERES (SAINT-PIERRE, L’AYGAUDE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) – PATRIMOINE BATI ACQUISITION DE FOURNITURES POUR TRAVAUX – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Un appel d’offres ouvert a été lancé en vue d’attribuer deux marchés relatifs à l’acquisition de fournitures pour travaux pour les ateliers du CTM et pour tous les services, y compris les services techniques des ports.

En effet, ces deux marchés n’ont pas été reconduits à leur échéance.

La procédure est scindée en deux lots séparés :

- Lot n° 1 : Equipements pour la construction : maçonnerie
- Lot n° 2 : Matériaux pour la construction : menuiserie.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence et au regard du critère de jugement unique du prix des offres, la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 26/10/2023, a :

- déclaré la procédure infructueuse pour le lot n°1 : Equipements pour la construction : maçonnerie (sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 80 000 euros T.T.C), la seule offre reçue s'étant avérée irrégulière et irrégularisable.

- décidé d'attribuer à l'entreprise SAS DISPANO TOULON (DMPB) le lot n° 2 : Matériaux pour la construction : menuiserie, sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 60 000 euros T.T.C.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant dans les limites contractuelles précitées.

Il est proposé aux membres du conseil de voter :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 17 : PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGAUDE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) : MODIFICATION DU PLAN D'AMORTISSEMENT DES ENGINES DE LEVAGE DES ZONES D'ACTIVITES

M.BRUNEL rappelle que les engins utilisés pour la manutention des bateaux sur la zone de carénage et le port à sec, acquis entre 2010 et 2019, font l'objet d'un plan d'amortissement sur 30 ans conformément à la délibération n°3 du 14 février 1997 en vigueur à cette époque.

Au regard de l'état de dégradation de ces engins (corrosion avancée liée à l'environnement marin), il est proposé de réduire cette durée à 20 ans pour la grue automotrice et à 15 ans pour les chariots élévateurs et le moteur de l'ASCOM.

Cette modification de durée implique la comptabilisation d'une dotation complémentaire exceptionnelle sur l'exercice 2023 et de recalculer les dotations des années à venir selon le calcul annexé

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser la comptabilisation d'une dotation de 139 731,13€ sur le budget 2023 du port Saint-Pierre et de modifier les dotations à venir.

Il est proposé aux membres du conseil de voter :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 18 : PORTS D'HYERES (SAINT-PIERRE, L'AYGAUDE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL) – CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI

La Régie du Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein de la zone d'activités du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité de grutier/agent portuaire, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un CDI s'inscrit dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire. Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé.

Il est proposé aux membres du conseil de voter :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGAUDE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – LES TARIFS :

M.BRUNEL indique que la prospective budgétaire établie par Mme CADIOU, qu'il félicite pour son travail, conjuguée à la volonté politique de M. Le Maire, permettent de ne pas augmenter les tarifs en 2024.

M.THEVENIN félicite les services portuaires de cette décision aux vues de la conjoncture économique.

2 – LES AOT :

Il est projeté un tableau récapitulatif des Autorisations d’Occupation Temporaire – AOT.

M. L’HENAFF rappelle que l’ordonnance de 2017 a imposé l’obligation de remise en concurrence des activités professionnelles.

3– LE MARCHÉ NOCTURNE :

Dans le cadre de l’ordonnance de 2017, il a été demandé par la Préfecture de mettre en concurrence les forains dudit marché, jusqu’alors géré par le service commerce de la ville.

Dans ce cadre-là, l’organisation de cette mise en concurrence et de l’ensemble du marché nocturne a été transférée aux services Portuaires.

4 – ADRESSAGE SUR LE PORT D’HYERES :

Il a été demandé par les services de la ville de dénommer certains lieux de la zone portuaire afin d’avoir un adressage plus précis. Une projection présente les propositions émises par les services de la commune.

Toutefois, M.BRUNEL souhaitant que les choix soient effectués en partenariat avec les usagers, il a été convenu que le document projeté soit envoyé et qu’une synthèse des propositions soit faite au prochain conseil portuaire.

5 – LE PORT FAIT SON CIRQUE

M. L’HENAFF présente l’animation hivernale qui sera lancée sur le port Saint-Pierre après le marché de Noël du centre-ville qui prendra fin au 31 décembre 2023.

Sur la 2^{ème} semaine des congés scolaires (semaine du 2 janvier au 6 janvier 2024), des animations sur le thème du cirque auront lieu sur le port Saint-Pierre avec un feu d’artifice tiré le 2 janvier à 18h à la demande de M. Le Maire.

L’ensemble des activités proposées seront gratuites, la population est invitée à se rendre au port et les commerçants à décorer leur commerce sur le thème du cirque pour compléter l’animation.

Ces animations seront organisées par le Service des Ports. Cependant, le financement du feu d'artifice du 02 janvier 2024 est à la charge de la Commune.

M.BRUNEL indique qu'une communication forte sera faite autour de ces animations par les services du port, mais également par la ville.

Ces festivités portuaires sont qualifiées de complémentaires à la proposition du centre-ville.

6 – LES POSIDONIES :

M.BELLAGUET regrette qu'aucune étude précise de l'état de l'herbier de posidonie soit établie et qu'ainsi, il ne peut être prouvé que les plaisanciers détériorent les fonds marins.

M.L'HENAFF indique que dans le cadre de la ZMEL une bathymétrie de la zone va être établie pour caractériser l'ensemble des fonds marins et permettre une visualisation exacte de l'emplacement des herbiers de posidonies.

Plus aucune question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 9h49.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
13^{ème} adjoint, Délégué aux Ports
Plages et Iles


M. Jean-Luc BRUNEL

Le secrétaire de séance,


M. Lionel COLIN

